

N° 757  
19 DÉCEMBRE  
2015

# L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



## ÉDITO

### PRINCIPE D'AUTORITÉ



**B**ien inquiétante est l'actuelle fébrilité de certains recteurs ou chefs d'établissement qui, face à leur incapacité à défendre une réforme indéfendable, usent du seul argument d'autorité. C'est ainsi que les enseignants qui se rendent aux formations destinées à leur faire la publicité de la réforme du collège sont sommés d'avoir une attitude conforme. Qu'entendent par là nos zélés défenseurs du collège 2016 ? Surtout parler mais sans mettre en difficulté des interlocuteurs bien embarrassés et en service commandé. Pour contraindre des fonctionnaires concepteurs de leur

métier, qui dénoncent à juste titre « un métier fantasmé » bien loin du travail réel, l'administration ne recule devant rien, pas même le ridicule. Sont ainsi invoqués des textes sur l'obligation de la formation librement interprétés, sont brandies des menaces de retrait de salaire. Plutôt que de chercher désespérément à convaincre du bien-fondé de réformes dont le contenu n'a pas été débattu, l'intérêt général ne consisterait-il pas à s'appuyer sur l'expertise des enseignants, à les écouter afin de construire du bien commun ?

■ **Frédérique Rolet**  
cosecrétaire générale

## ŒILLÈRES ÊTRE VUS, DANS LA RUE

Au-delà du soulagement immédiat de ne pas voir le FN diriger de Régions, le sens des votes émis le 6 puis le 13 décembre devrait conduire à un sursaut du monde politique. Or, les réactions consécutives à l'annonce des résultats dimanche 13 brillent par leur indigence, entre une droite qui se déchire, une majorité présidentielle décidée à ne rien changer, un déni du message envoyé par 6,8 millions d'électeurs.

Comment peut-on se contenter d'invoquer à tout moment les valeurs de la République quand, pour trop de citoyens, ce ne sont plus que des mots ? Tant que ne seront pas traitées les questions implicitement posées par le biais des urnes, celle de l'emploi, de l'exclusion, des inquiétudes causées par une politique de l'Union européenne peu soucieuse des peuples, la montée en puissance régulière du FN risque de perdurer.

La pénétration plus forte, notamment chez les jeunes, du vote FN renvoie à la question de leur place dans la société. Cela suppose des mesures fortes en matière éducative, de pouvoir d'achat, de traitement du chômage. Des annonces ont bien été faites par le Premier ministre, celles d'un vaste plan de lutte contre le chômage, détaillé en janvier, mais tandis que les unes, comme l'apprentissage, laissent plus que sceptiques quant à leur efficacité, d'autres font plus qu'inquiéter en prévoyant une réforme du code du travail qui affaiblirait les garanties des salariés. On est loin de la rupture nécessaire avec les actuelles politiques budgétaires, économiques, sociales et environne- *Suite page 2* »



Septembre 2015 : « Oui je vous ai entendus »



Décembre 2015 : « Oui j'ai changé, vous le voyez bien ! »

### CETTE SEMAINE 3

- RÉFORME DU COLLÈGE :
  - RÉSISTER
  - PRÉPARER LA RENTRÉE
  - PRESSIONS ADMINISTRATIVES

### ENJEUX 4-5

- RENTRÉE 2016 : LES POSTES
- BILAN ESPE
- BUDGET
- ÉTAT D'URGENCE
- RETRAITES
- COP 21

### MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- INTERDISCIPLINARITÉ
- PROGRAMMES
- CIO

### SUR LE TERRAIN 7-8

- CONTRE LA RÉFORME DU COLLÈGE
- RETRAITES : RAPPORT OCDE

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE

Le 26 janvier 2016  
**TOUS EN GRÈVE**

Pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et la reprise des discussions pour un autre projet



»»» Suite de la page 1

## CEILLÈRES ÊTRE VUS, DANS LA RUE

mentales. À ce titre, les engagements de la COP 21 ne doivent pas rester lettre morte.

Rien ne laisse présager d'une prise de conscience de la situation, de l'avertissement lancé par les électeurs : en effet, une des premières mesures prises par le gouvernement consiste à ne pas relever le SMIC au-delà de l'inflation, rien n'est prévu pour renforcer les moyens des services publics, et le dialogue social continue à fonctionner à sens unique. Les personnels de l'Éducation nationale en font la triste expérience depuis plusieurs mois déjà en alertant sur les besoins du système éducatif et le non-sens d'une réforme des collèges rejetée massivement, parce que mal conçue pédagogiquement et porteuse d'un accroissement des inégalités.

Après plusieurs grèves, une manifestation nationale, les expressions multiples de rejet manifestées lors des journées de formation, rien ne bouge du côté du ministère de l'Éducation averti des problèmes mais obstinément arc-bouté sur sa réforme.

Déjà les éléments connus sur les dotations laissent augurer de ponctions en lycée afin d'atténuer les problèmes causés par la réforme en collège, où risquent d'augmenter les postes à compléments de service, voire des suppressions de postes notamment en Langues vivantes et Lettres classiques. C'est pourquoi la grève du 26 janvier doit rassembler le plus largement possible la profession pour une autre rentrée 2016, pour une reprise du dialogue sur une autre réforme.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

# Les Rencontres CASDEN Discutons de vos projets



Être proche de ses Sociétaires, c'est venir à leur rencontre

Créée par des enseignants, la CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité. Du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 janvier 2016, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système d'épargne et de financement alternatif et solidaire.

Découvrez la CASDEN sur [calden.fr](http://calden.fr) ou téléchargez l'application mobile



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et dans les agences Banques Populaires.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

## DROITS ET LIBERTÉS QUAND L'EUROPE S'EMMURE



© Paolo Cutitta / Flickr.fr

Face aux migrant-es, des pays européens construisent des murs pour empêcher la venue de celles et ceux qui fuient la guerre et/ou la misère. Cela a commencé en Espagne en 2001 dans ses enclaves de Ceuta et Melilla. L'afflux de migrant-es en 2015, venant de Syrie, Soudan du sud ou d'Érythrée, des pays en guerre, a poussé de nouveaux pays à une même logique : en Hongrie, le néo-fasciste Vitor Orbán a érigé une clôture anti-migrant-es sur sa frontière avec la Serbie, étendue à celle avec la Croatie (pourtant membre de l'UE), et la Bulgarie construit aussi un mur de 130 km sur sa frontière turque.

Mais, à l'entrée du tunnel sous la Manche, la France aussi construit une clôture anti-migrant-es. On érige aussi un mur invisible à la frontière italienne : tous les trains qui viennent d'Italie sont obligés de s'arrêter dans la gare de Menton-Garavan, la première en France, pour que les policiers puissent y monter et traquer ce qui peut ressembler à un-e migrant-e. Triste époque...

■ **Olivier Sillam**

## DON DU SANG : LA FIN D'UNE DISCRIMINATION ?

La ministre de la Santé a annoncé en novembre l'ouverture du don du sang aux HSH<sup>(1)</sup>, à partir du printemps 2016, mais sous conditions. Avant cette ouverture, le simple fait de mentionner, pour un homme, avoir eu une relation sexuelle avec un autre homme, même dix ans avant, l'excluait du don du sang ou du plasma. Il est désormais possible de donner... mais à condition de ne pas avoir eu de rapports sexuels avec un autre homme pendant douze mois pour le sang et de quatre mois pour le plasma. Ces conditions sont irréalistes. Il s'agissait de répondre à une double équation : mettre fin à une discrimination, existante depuis 1983, tout en garantissant une sécurité transfusionnelle.

Les HSH présentent en effet un risque global d'exposition au VIH plus important que les autres populations (40% des nouvelles contaminations par an), qui résulte d'une plus forte proportion de personnes HSH vivant avec le VIH. Les pratiques à risques rentrent aussi en compte, mais ne sont pas un facteur déterminant (il y a plus de pratiques à risques chez les hétérosexuels). Des études seront conduites afin de réduire le délai, ce qui est souhaitable. Il est regrettable en revanche que le critère déterminant n'ait pas été celui de l'exclusivité sexuelle, puisque celui retenu exclut non seulement la plupart des HSH sexuellement actifs, mais aussi les couples homosexuels exclusivement, ce qui réintroduit de fait une discrimination, au moins entre les couples.

■ **Olivier Lelarge**

(1) Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, pour intégrer ceux qui ne se définissent pas comme homosexuels bien qu'ayant des rapports sexuels.

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » BERTOLD BRECHT

RÉFORME DU COLLÈGE

# PETITS ARRANGEMENTS OU MENACES

Accroché à son slogan « la réforme s'appliquera », le ministère fait feu de tout bois, quitte à nier la réalité, quitte à se couper toujours plus de la grande majorité des personnels. Quel est l'intérêt des élèves et du système éducatif dans cette marche forcée qui risque d'installer des divisions durables alors qu'il était si simple de les éviter ?

Visiblement la bureaucratie n'aime pas les grains de sable. Pourtant tout était prévu, planifié. Même le « plan com » semblait imparable. En premier lieu, convaincre l'opinion publique, utiliser l'amalgame pour stigmatiser les opposants qu'on va tenter de ranger dans le clan des conservateurs, des élitistes qui feraient le lit du Front National. En second lieu isoler les plus récalcitrants, les plus irréductibles en s'appuyant sur la formation à la réforme qui devait servir de révélation pour les plus dubitatifs. Pourtant tout ce bel ordonnancement avait ses limites et la réalité l'a débordé. Les enseignants du second degré sont des professionnels que l'on ne peut berner bien longtemps par un bel habillage et la répétition de mots clés ou d'éléments de langage qui ne répondent pas aux questions précises et aux interrogations les plus simples sur l'avenir de leurs métiers. Devant le grippage de la machine, le ministère, une fois de plus, a choisi la plus mauvaise solution : côté cour les petits arrangements entre amis et côté jardin l'autoritarisme et les menaces. On assiste alors à un ballet bien mal

orchestré jouant sur les deux registres. Pour sauver la réforme on institutionnalise les dérogations en promettant le maintien d'une bi-langue par ci, d'une euro par là ou d'un enseignement de complément de langues anciennes, mais sans préciser sur quoi, sur qui seront pris les moyens nécessaires à ces petits arrangements ni leur pérennité.

**GRIPPAGE DE LA MACHINE**

Dans le même temps, les pressions et les stigmatisations se multiplient pour faire rentrer dans le rang les opposants. Certains recteurs ou chefs d'établissement s'autorisent même à instrumentaliser l'état d'urgence et l'appel à l'unité nationale pour asséner des contrevérités sur le statut et les obligations d'un fonctionnaire. Un fonctionnaire se devrait d'obéir aveuglément et un enseignant, chargé par ailleurs d'expliquer et de faire partager les valeurs de la République, serait indigne dès lors qu'il s'opposerait à une réforme, dès lors qu'il refuserait la mascarade d'une formation qui ne donne aucune réponse. Ou, comme à



Grenoble, dès lors qu'il utiliserait la caricature dans une revue syndicale. Triste épilogue de l'élan de fraternité et d'un sursaut républicain de janvier 2015 ? La fébrilité d'un ministère incapable d'entendre ses personnels ne peut justifier cette fuite en

avant. D'autant que, le lendemain des élections régionales, tous les politiques nous ont déclaré la main sur le cœur qu'ils avaient compris et qu'ils se devaient d'écouter les citoyens ! Chiche Madame la ministre !

■ Roland Hubert

## COLLÈGE PRÉPARATION DE RENTRÉE

La lutte contre la réforme du collège continue, dans le contexte particulier de l'arrivée prochaine des moyens pour 2016-2017. Pour le SNES-FSU, avant toute chose, il faut faire le bilan de l'usage actuel des moyens dans l'établissement.

En vue de la grève du 26 janvier et des discussions sur les DHG, il y a urgence à recenser précisément les dispositifs existant dans l'établissement et leur financement. Reste-t-il des dédoublements, sur quel niveau et pour quelles disciplines ?

Quelles modalités sont appliquées pour l'accompagnement personnalisé en Sixième ? Les horaires des sections bilangues, euros, langues régionales, langues et culture de l'antiquité sont-ils respectés ? Existe-t-il des dispositifs « maison » et comment sont-ils financés ? Le collège dispose-t-il d'une dotation supplémentaire, d'heures d'IDD, et quel usage en est-il fait ? Au final, quels sont les postes mis en danger par la réforme : langues vivantes et régionales, langues anciennes, technologie ?

La réforme du collège n'est pas pédagogique et ne sera pas un plus pour les élèves, le vide sidéral des formations en cours concernant l'aide aux élèves ou l'interdisciplinarité le montre. Il faut s'assurer qu'elle ne s'accompagne pas non plus de morcellement dans les services des enseignants, à brève comme à plus longue échéance, les

moyens consentis ici et là pour faire passer la pilule de la rentrée 2016 risquant de ne pas perdurer.

**VÉRITÉ SUR LES MOYENS**

Il n'est pas possible de discuter de la répartition des marges horaires et de l'organisation des enseignements avant d'avoir connaissance des moyens alloués. Les promesses faites par certains recteurs de maintenir les bilangues et/ou les langues anciennes ont un coût, dont le financement devra bien être pris quelque part : la marge horaire ou les dotations complémentaires des collèges ? L'éducation prioritaire ? Les lycées ? Les académies se gardent bien de donner leurs arbitrages.

Il est donc nécessaire de préparer l'arrivée des DHG par la vérification des moyens et de leur usage en 2014-2015. La dotation 2015-2016 ne saurait être en retrait, ni mettre en difficulté les personnels. Elle ne doit en aucun cas dégrader le fonctionnement de l'établissement.

■ Valérie Sipahimalani



## NOUVELLE RECTRICE DE GRENOBLE UNE FEMME DE LETTRES ?

Une publication du S3 sur le *New Public Management*, fruit d'un travail collectif pour un stage syndical sur les questions de gouvernance, a provoqué l'ire de chefs d'établissement...

La caricature, l'ironie, le dessin de presse qui ont unanimement été défendus et revendiqués, ensemble, le 11 janvier à l'occasion des crimes barbares contre *Charlie*, sont mis en cause, dénoncés comme violents, outranciers et irrespectueux. Le secrétaire académique des Personnels de direction SGEN, notamment, a demandé à la nouvelle rectrice de convoquer les représentants du S3 (nouvelle version de la lettre de cachet ?) alors qu'elle n'a toujours pas trouvé le temps d'accorder une audience demandée depuis le 16 octobre.

**TOUS LES MAUX !**

Ce procédé, nouveau dans le paysage syndical, qui consiste non pas à répondre en faisant valoir un point de vue syndical divergent, mais à utiliser le pouvoir hiérarchique, confondant de fait les plans idéologique et administratif, ne laisse pas d'interroger.

Lors de ce rendez-vous, nous avons tout entendu, ou presque, sur l'évocation d'armes pendant l'état d'urgence, nos propos qui attiseraient les divisions, contraires au dialogue social, des interrogations sur notre capacité à transmettre des valeurs, l'idée que *Charlie* n'était peut-être pas un modèle, une allusion à des poursuites éventuelles... La rectrice a pourtant omis de dire qu'elle avait adressé une lettre à tous les chefs d'établissement, pour qualifier d'inacceptables les termes utilisés et indignes les propos tenus.

Entre discours moralisateur et intimidation, nous analysons cette démarche pour ce qu'elle est : une tentative de pression, voire de censure, qui utilise la situation délétaire actuelle, l'émotion légitime et partagée devant la violence abjecte du 13 novembre. Visiblement, la parole du SNES-FSU dérange, soit qu'elle ose interroger les questions de dérives managériales dans nos établissements, source de souffrance parfois extrême pour les collègues, soit qu'elle porte leur refus de la réforme collège 2016.

**CHASSE AUX SORCIÈRES**

En effet, la rectrice a adressé une deuxième lettre aux chefs d'établissement, les invitant à dénoncer pour qu'elle les sanctionne, les collègues au comportement jugé déviant durant les journées dites de « formation collège » : c'est tout autant édifiant qu'inadmissible.

Dans un contexte politique de crise profonde des valeurs, de criminalisation du mouvement syndical, où l'état d'urgence est instrumentalisé, cette chasse aux sorcières n'est pas acceptable. Il est plus que temps de remettre l'éthique au cœur de la démocratie.

Oui, c'est bien notre rôle syndical légitime de traiter ces questions, et le SNES-FSU continuera, parce que ce ne sont pas les caricatures ou l'ironie employées pour décrire les dérives managériales qui doivent choquer, mais bien ces dérives elles-mêmes qu'il faut combattre.

■ Corinne Baffert

**SEPGA, arrêté EPI**

À peine publiée au BO du 29 octobre 2015, déjà modifiée : la grille horaire des SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) indique désormais que les 4 h identifiées dans les horaires de Quatrième et de Troisième ne sont plus fléchées Découverte professionnelle mais EPI ou AP (JORF du 16 décembre 2015). Sans surprise, il s'agit de faire entrer les SEGPA dans le moule de la réforme du collège. Couplée aux incitations de la circulaire du 29 octobre à inclure autant que possible les élèves de Segpa dans les classes ordinaires, cette mesure n'est pas de nature à faciliter le travail des personnels au service des élèves.

37

C'est le nombre de sections départementales de la FCPE qui sont opposées à la mise en place de la réforme du collège.

@SNESFSU : Idées fausses propagées par l'extrême droite, le livre qui argumente et rétablit la vérité, réédition le 15 décembre <http://institut.fsu.fr>

@SNESFSU : Régis Debray au #StageLaïcité : "La tolérance est à la laïcité ce que la charité est à la justice"

@snesdelille : record d'affluence contre #college2016

@CGville : Une dizaine de FCPE départementales débattent à Dieppe avec le @SNESFSU et le @snpden ! Amphî plein pour remettre en cause #college2016

**CA et DHG collège**

Retrouvez sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) analyses et outils pour comprendre les effets de la réforme sur les dotations horaires et y faire face en CA avec l'ensemble des personnels et des élus.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible alors ils l'ont fait » MARK TWAIN

RENTREE 2016

# LE COMPTE N'EST PAS BON

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé le 9 décembre par voie de presse la répartition des postes d'enseignants dans l'Éducation nationale. Sans surprise, on retrouve les 2 804 créations pour le second degré public prévues par le projet de loi de finances 2016.

Ces annonces, faites une semaine avant le comité technique paritaire, montrent qu'une fois de plus le ministère est plus soucieux de communiquer sur ce qu'il qualifie d'un « effort sans précédent » que de respecter le rôle des instances de concertation...

Sur le fond, si cette dotation en moyens supplémentaires sur le terrain est la plus importante depuis bien longtemps, elle reste néanmoins bien trop faible au regard des nécessités. En particulier au vu de l'augmentation des effectifs qui se poursuit à un rythme accéléré : 37 600 élèves supplémentaires sont attendus, principalement en lycée où les classes dépassent déjà souvent 35 élèves.

## LYCÉES SACRIFIÉS ?

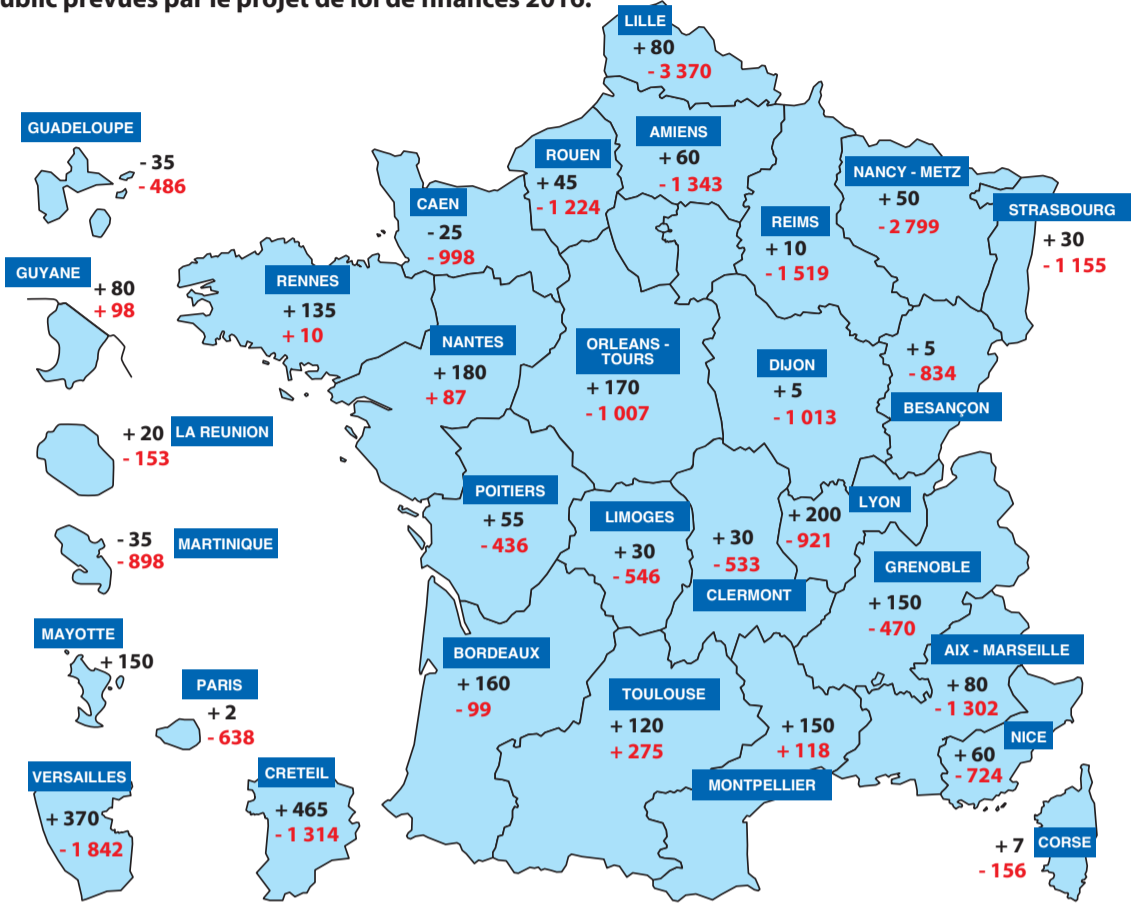
Le ministère annonce la création sur deux ans de 4 000 postes supplémentaires pour mettre en place la réforme du collège, mais il n'a toujours pas répondu aux demandes d'un chiffrage précis du bilan du passage des anciennes grilles horaires du collège aux nouvelles. Et pour cause : ce bilan mettrait sans doute en évidence que les moyens spécifiques annoncés pour cette réforme sont financés par le retrait d'heures d'enseignement (-4,5 heures en classe de Troisième par exemple), la suppression des

classes bilingues, des options latin, langues régionales, et qu'en bout de course, les dotations de certains collèges seront à la baisse. Il montrerait aussi l'attribution de moyens très limités aux lycées.

Rappelons qu'aucun poste de CPE n'est créé, ni aucun poste de CO-Psy. Les quelques emplois supplémentaires de personnels sociaux ou de santé n'ont pas grand-chose à voir avec les annonces ronflantes faites en mars sur le « grand plan de mobilisation pour la défense des valeurs de la République ». Les premiers échos des académies mettent en évidence ces insuffisances et les établissements qui auront connaissance en janvier de leur dotation horaire en verront la traduction concrète. Ceux de l'éducation prioritaire, collèges comme lycées, risquent fort de ne pas être épargnés.

Le SNES-FSU a rappelé sa demande de transparence dans la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement des établissements du second degré et, en particulier, dans les collèges. Il interviendra dans toutes les instances pour exiger le retrait de cette réforme du collège et pour que les lycées, qui vivent déjà des conditions difficiles de travail des personnels et d'études des élèves, ne voient pas de nouvelles dégradations.

■ Fabienne Bellin



Légende

Créations d'emplois budget 2016 : 2 654 (+150 Mayotte)

Bilan des créations/suppressions de 2007 à 2016 : -24 658

Depuis 2007 dans le second degré, le nombre d'emplois d'enseignants a diminué de 3,4 % quand dans le même temps le nombre des élèves a augmenté de 4 %.

## RAPPORT DE L'IG SUR LES ESPE TIRER LA SONNETTE D'ALARME

Le bilan sur les ESPE (2014-2015) relève des « signes positifs » persistants malgré « quelques situations de résistance » à l'intégration des ESPE à l'Université. Les retours du terrain montrent que les difficultés demeurent.

Dans un contexte « de contraintes budgétaires et de hausse des effectifs », la pénurie de moyens est criante. L'indemnité forfaitaire de formation n'a toujours pas été versée dans de nombreuses académies. Il manque 19 000 heures à l'ESPE de Créteil. Des dizaines de stagiaires de Lille se déplacent régulièrement pour rien car les cours sont annulés au dernier moment. À Nantes, les locaux sont trop petits suite au regroupement forcé sur un seul

site. Les formations n'ont commencé qu'après la Toussaint à La Rochelle. À l'ESPE de Nice, impossible d'organiser les élections au conseil d'école, faute de moyens. Dans les ESPE où c'est possible, les modalités d'organisation ne permettent pas l'expression des stagiaires : aucune information préalable des votants comme à Toulouse, des dates d'élection fixées les jours sans formation, documents requis faisant obstacle au vote, etc. Avec des taux de

participation dérisoires (2 % à Lille), les directions d'ESPE ont beau jeu de relativiser le poids des élu-e-s. Comment donner envie de s'investir, en l'absence de sentiment d'appartenance à l'ESPE et sous la menace à peine voilée à la titularisation ?

### UNE CHARGE DE TRAVAIL TROP IMPORTANTE

Côté stagiaires, la lourdeur des travaux à rendre dans le cadre des évaluations, l'obligation pour les stagiaires en parcours de formation adapté de suivre à nouveau les mêmes cours, de rédiger un nouveau mémoire, le peu d'information sur les modalités d'évaluation entraînent un rejet de la formation. Au ministère on pense ainsi à diminuer la formation pour alléger la charge de travail des stagiaires ! Pour le SNES-FSU, il convient de réduire le temps de service pour permettre le retour réflexif, de revoir les modalités d'évaluation et de donner les moyens

### Témoignage de Martinique

« J'ai l'impression d'être punie d'avoir réussi le CAPES. » C'est par ces mots qu'une stagiaire de la Martinique traduit son épuisement face à la charge de travail hebdomadaire qu'elle doit supporter. L'avis est unanime pour ces stagiaires à plein temps qui vont à l'ESPE de Fort de France suivre une journée de formation chaque semaine et passer de longs moments dans leur voiture pour rejoindre leur établissement d'affectation. Les stagiaires à mi-temps se plaignent de l'inadaptation de la formation au regard de leurs besoins. « L'ESPE nous demande d'effectuer un stage en entreprise, de prendre des cours de créole... et d'apprendre à enseigner la lecture en CP ». Suite au stage syndical réunissant des stagiaires en ce début décembre, le S3 de Martinique a sollicité une audience auprès du directeur de l'ESPE.

aux ESPE de former les stagiaires dans de bonnes conditions (groupes allégés, formateurs rémunérés pour aller visiter les stagiaires...).

■ Romain Gentner

### Bordeaux : la formation, un bienfait maudit

Le recteur a accordé aux stagiaires qui devaient être à plein temps (lauréats de l'interne par exemple, ex-PE) d'être à mi-temps et de pouvoir suivre une formation... mais avec une affectation et des lieux de formation souvent loin de leur domicile. Or ces stagiaires sont souvent plus âgés et avec charge de famille. Dispensés de certaines UE, ils doivent néanmoins se déplacer pour venir élarger. Bilan, ces conditions d'affectation entraînent un rejet de la formation.

Autre problème au sein de l'ESPE d'Aquitaine : le budget insuffisant pour couvrir les besoins de formation n'a pas été adopté par le CE de l'ESPE au sein duquel siègent les élus FSU. La défiance de la direction est telle que les syndicats de la FSU, avec d'autres dans le cadre d'une intersyndicale, ont présenté un dossier d'accréditation alternatif à celui de la direction.

37 644

C'est le nombre d'élèves de plus accueillis à la rentrée. L'opération de communication du ministère sur la création de 2 804 postes supplémentaires ne parvient pas à cacher le flou maintenu sur leur répartition ni le fait que cette mesure n'est pas à la hauteur des besoins.

### « Emploi fictif » au rectorat de Poitiers ?

Au collège Ronsard de Poitiers, les enseignants ont eu la surprise, début octobre, de voir arriver une contractuelle d'histoire-géographie, alors qu'aucune classe ne manquait de professeur dans la discipline. Une contractuelle affectée à temps complet pour toute l'année scolaire, alors qu'il n'y a pas heure à faire !

Quelle est alors la raison de ce mystère ? C'est la question qu'ont posée les élus enseignants au CA. La réponse a de quoi surprendre. La contractuelle, par ailleurs conseillère municipale à Poitiers dans les rangs de la majorité, a bénéficié d'une « mesure exceptionnelle », prise « sur arbitrage de l'autorité académique », autrement dit d'un coup de pouce du recteur. Pourquoi et comment cette affectation a-t-elle été possible ? Quel établissement a été amputé de ces heures qui ont été données à la conseillère municipale ? Et ça ce n'est pas de la fiction et loin d'être fictif !

17 989

postes aux concours ouverts en 2016, soit

- 1,2 %

Or, il reste un nombre important d'emplois vacants que les recrutements programmés ne permettront pas d'occuper.

« Le monde contient assez pour les besoins de chacun mais pas assez pour la cupidité de tous » GANDHI

PLF 2016

## SECURITE ET AUSTERITE AU PROGRAMME

**Le projet de loi de finances pour 2016 a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre. Il poursuit le plan d'économies budgétaires décidé en 2014 pour réduire la dépense publique tout en intégrant les moyens nouveaux annoncés pour renforcer la sécurité après les attentats du 13 novembre.**

Dans le programme de stabilité budgétaire transmis à la Commission européenne au printemps dernier, le gouvernement s'était engagé à ramener en 2017 le déficit du pays sous la barre des 3 % du PIB (2,7 %). Mais trois jours après les attentats du 13 novembre à Paris, le président de la République a estimé que la situation exceptionnelle de la France exigeait que « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ». Il a donc annoncé que 8 500 postes seraient créés en deux ans dans la police, gendarmerie, justice et les douanes, et que toutes les réductions d'effectifs prévues dans les armées étaient suspendues jusqu'en 2019. La Commission européenne a entériné cette correction budgétaire... tout en indiquant qu'elle devrait se faire sous certaines conditions.

### SERVICES PUBLICS SUR LA SELLETTE

Les créations de postes annoncées ont été intégrées par amendements du gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2016. Et les crédits alloués aux mesures de sécurité atteindront au total 815 millions d'euros l'an prochain.

Mais le gouvernement et le Parlement n'ont pas pour autant renoncé aux politiques d'austérité qui font des services publics la cible des économies massives à réaliser et qui amputent le pouvoir d'achat des fonctionnaires.



En parallèle, les 33 Mds € accordés aux entreprises dans le cadre du CICE et du Pacte de responsabilité n'ont aucun effet notable sur l'emploi ou l'investissement : après une courte embellie en septembre, le nombre de chômeurs sans aucune activité est ainsi reparti à la hausse.

Certaines mesures du projet de loi de finances rectificatives pour 2015 corrigent à la marge les conséquences de l'austérité imposée. Mais la question du financement de l'action publique à la hauteur des enjeux reste posée. Et donc celle d'une réforme fiscale en profondeur visant une répartition plus juste des richesses.

■ Monique Daune

## RETRAITE UN DEBAT POUR LA FORME

**La loi du 20 janvier 2014 prévoit un débat annuel du Conseil commun de la Fonction publique sur les orientations de retraite dans la Fonction publique.**

Lors de la réunion du 14 décembre, après avoir rappelé les quatre objectifs retenus par la loi pour les régimes publics de retraite (équité, proportionnalité, solidarité entre générations et au sein de chaque génération, pérennité financière), la ministre a souligné que dans le débat public le régime spécial des retraites de la Fonction publique était pointé comme très généreux. L'enjeu est donc de déconstruire les clichés.

### POUR DES RÈGLES PLUS FAVORABLES

La présentation de l'administration s'est attachée à rappeler les règles différentes et les dernières statistiques connues, les projections du COR mettant en évidence que la vérification de l'équité ne passe pas par un rapprochement simpliste d'une partie des règles.

La FSU a regretté l'absence de dialogue sur ces questions depuis trois ans et demi, le service des retraites de l'État développant une interprétation défavorable des règles et poussant les

personnes concernées à des recours contentieux en refusant tout autre échange.

Elle a rappelé ses demandes exprimées au printemps 2014 et souvent réitérées de discuter de la situation concernant la retraite, les femmes fonctionnaires, les fonctionnaires pluri-pensionnés, la prise en compte des années d'étude et de formation.

Elle a pointé le fait que la retraite progressive du secteur privé n'était pas transposée dans la Fonction publique, ce qui prive les agent-es d'un rétablissement même partiel de la cessation progressive d'activité.

La situation préoccupante des polypensionnés a été évoquée par presque tous les syndicats. Malgré l'évidence d'une rupture de l'équité entre ces salariés et les mono-pensionnés, le gouvernement ne compte pas ouvrir le dossier. La ministre a seulement rappelé que les questions de la pénibilité et de la « gestion des âges » seraient prochainement inscrites à l'agenda social.

■ Anne Féray

## ÉTAT D'URGENCE DANGER POUR LA DÉMOCRATIE

**Dans la nuit du 13 novembre, le gouvernement décrétait l'état d'urgence. Sa prolongation pour trois mois soulève questions et inquiétudes.**

Si la proclamation de l'état d'urgence juste après les attentats était une réponse à un légitime besoin de sécurité publique, sa prolongation à trois mois semble tout à fait déraisonnable. L'unanimité des élus, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, ne peut cacher le mouvement de protestation qui s'est dessiné contre l'état d'urgence permanent.

Cette opposition s'appuie sur de nombreux témoignages démontrant les dérives de l'état d'urgence : brutalité lors d'actions policières, perquisitions n'ayant rien à voir avec le terrorisme, sans contrôle du juge. De plus, les derniers projets de lois annoncés inquiètent : suppression de l'obligation de légitime défense pour autoriser la police à tirer, déchéance de nationalité pour les binationaux suspects de terrorisme. Ce dernier projet, outre qu'il n'arrêtera en rien un kamikaze, contribuera à partager la population en deux : les « vrais » français et ceux, binationaux d'origine étrangère, soupçonnés d'être par nature de futurs terroristes.

### DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES

Est tout aussi choquante l'utilisation contre le mouvement social de mesures visant *a priori*

les terroristes : militant-e-s associatifs, syndicaux et politiques assigné-e-s à résidence, violences et provocations policières, interdiction de manifestations. Ceci est en contradiction totale avec les principes démocratiques de la République. Le gouvernement, et même certains rectorats, profitent de l'état d'urgence pour tenter de faire taire les militants associatifs, syndicaux et politiques. Le niveau de répression qui a suivi les manifestations « COP 21 » maintenues malgré leur interdiction, est sans précédent et en est l'illustration (pratiquement 300 arrestations).

Et que dire de la déclaration du président Hollande « ces gens n'ont pas leur place » parlant des manifestants de la place de la République ? Ce ne sont pas ces pistes qu'il faut suivre. Elles sont d'autant moins utiles que l'on ne s'attaque pas aux vrais problèmes de la société : chômage, pouvoir d'achat, sécurité professionnelle, quartiers défavorisés.

Le SNES-FSU revendique un véritable contrôle démocratique sous le contrôle de la Justice et la mise en place d'un observatoire de l'état d'urgence.

■ François Sauterey

## COP 21 ÇA COMMENCE MAINTENANT !

**Après treize jours (et nuits) d'après négociations, la COP 21 s'est conclue le 12 décembre par un accord qualifié d'historique par tous les commentateurs.**

Laurent Fabius – qui présidait la conférence – a même dit du texte qu'il était « différencié, juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant ». Mais qu'en est-il exactement ? Après l'échec cuisant de Copenhague en 2009, il est déjà inédit qu'autant de pays (195) s'accordent sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir le réchauffement de la planète à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, et si possible à 1,5 °C après 2020, à la demande expresse des pays les plus directement menacés.

De même il n'était pas acquis que les pays développés acceptent de montrer la voie en assumant « plus de responsabilités » par des efforts plus importants que ceux des pays en développement pour qui une différenciation en fonction de leur contexte national est essentielle.

### SOUS CONTRAINTE AMÉRICAINE

Pour autant, de nombreuses parties du texte sont écrites au conditionnel pour réduire la portée réelle des engagements des pays. C'était là une condition *sine qua non* de la signature du texte par les États-Unis dont le Congrès, à majorité républicaine, n'aurait jamais validé un accord juridiquement contraignant. Les « engagements » pris à Paris devront se traduire dans des contributions nationales qui relèvent plus de « promesses » puisqu'aucun mécanisme n'est prévu pour contraindre les pays à respecter l'objectif qu'ils se seront assigné, ni même à relever leur niveau d'engagement au



moment de la révision prévue tous les cinq ans. Or, les engagements actuels conduiraient de fait à un réchauffement de plus de 3 °C.

L'aide financière que les pays les moins développés recevront des pays du Nord pour s'adapter au changement climatique (100 Mds \$ par an d'ici 2020) est en outre loin d'être garantie. Pour se libérer des énergies fossiles, pour en finir avec le mode de développement actuel qui conduit à une impasse pour l'humanité, pour créer les conditions d'une transition sociale-ment juste, la mobilisation des citoyens et des travailleurs sera déterminante dans la continuité des multiples initiatives prises avant et pendant la COP 21.

■ M. D.

### Capital décès : un recul de plus

Un décret qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les organisations syndicales prévoit à la baisse les modalités de calcul du capital décès des fonctionnaires. Il transpose dès le 6 novembre aux fonctionnaires une modification adoptée l'an dernier pour les affiliés au régime général (salariés du privé et contractuels de la Fonction publique).

Si le fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite, le capital versé à ses ayants droit passe d'un an de rémunération (traitement brut + primes) à un forfait de 13 600 €. Les douze mois (hors primes) sont seulement maintenus en cas d'accident de service, de maladie professionnelle, d'attentat ou d'acte de dévouement.

En cas de décès après l'âge légal, le capital passe de trois fois le dernier traitement brut à un forfait de 3 400 €. C'est un recul inacceptable des droits des fonctionnaires en matière de prévoyance.

# + 1,5 °C

C'est en dessous de ce seuil que les pays qui ont conclu un accord lors de la COP 21 souhaitent maintenir la hausse des températures. Ils reconnaissent en effet que cela réduirait les risques et impacts du changement climatique.

### L'arbitraire administratif brisé à Montereau-Fault-Yonne

Peu avant la Toussaint, un élève du LPO F. Tristan de Montereau (77) s'était promené dans son établissement avec un couteau en poche...

Le 26 novembre, il a fait mine de poignarder un collègue. Les personnels ont décidé immédiatement de faire valoir leur droit de retrait. C'était sans compter sur le chef d'établissement qui a refusé de leur transmettre le registre DGI (Dangers graves et imminents). Le lendemain, sollicité par les sections FSU et CGT du lycée, un élu SNES-FSU du CHSCT de Seine-et-Marne s'est rendu à Montereau, mais le proviseur n'a pas daigné le recevoir en compagnie des élus du CA. Il est même allé jusqu'à intimider verbalement et physiquement notre camarade. Suite à ce nouvel incident et à la tenue, le lendemain, d'une réunion du CHS local où l'arbitraire qui règne à Flora Tristan a été vivement dénoncé, les enseignants se sont mis en grève tant que leur chef resterait en fonction. Ils ont rappelé leur revendication en audience au rectorat de Créteil le 2 décembre au côté du cosecrétaire académique du SNES-FSU. Ils ont finalement obtenu gain de cause le vendredi 4 décembre 2015.

« L'illusion seule est aisée. La vérité est toujours difficile » RABINDRANAT TAGORE



ENTRETIEN

## LES DIFFICULTÉS DE L'INTERDISCIPLINARITÉ

Le ministère envisage l'interdisciplinarité comme un élément central de la réforme du collège pour assurer la réussite de tous les élèves. Elle permettrait aux élèves de « mieux s'approprier des savoirs abstraits, de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant... ». Nous avons travaillé cette question lors du stage « second degré »

organisé par le SNES-FSU en novembre, avec Elisabeth Bautier, professeure en sciences de l'Éducation à Paris 8 et membre du laboratoire Circeft-Escol (Éducation, scolarisation). Elle étudie les inégalités sociales de réussite scolaire et la manière dont elles se construisent. Sa réflexion nuancée au sujet de l'interdisciplinarité est précieuse.

**L'US :** Comment expliquez-vous cette insistance actuelle à faire de l'interdisciplinarité une question centrale ?

Il est sans doute nécessaire qu'aujourd'hui tous les élèves soient confrontés, à un moment donné de leur scolarité, et le collège peut être le bon moment, à la notion de points de vue différents sur un même objet ; c'est le fondement de l'interdisciplinarité et c'est aussi ce qui fait difficulté pour une grande partie des élèves. L'interdisciplinarité telle qu'elle est pratiquée au lycée dans le cadre des travaux personnels encadrés (TPE) a mis en évidence l'intérêt de cette source de mobilisation de réflexion, de recherche et de mise en forme par l'écrit que les meilleurs élèves mettent à profit. En revanche, pour les élèves qui rencontrent des obstacles importants dans leurs apprentissages, le risque est grand que l'interdisciplinarité se réduise à une juxtaposition d'éléments qu'il est alors difficile de transformer

en connaissances. Le travail prévu est si difficile qu'il peut laisser les élèves dans l'incompréhension de ce qui pourrait être une forme nouvelle de penser les savoirs à partir de ces points de vue disciplinaires différents sur le même objet et non des amalgames opportunistes.

**L'US :** L'approche « pratique » de l'interdisciplinarité, pour « donner du sens aux savoirs » vous semble-t-elle intéressante et profitable à tous les élèves ?

Les savoirs ont un sens en eux-mêmes : permettre de penser les choses, de comprendre le monde, de se développer, de s'émanciper. Il est important qu'ils « fassent sens » ainsi pour TOUS les élèves et pas seulement pour ceux qui les comprennent de cette façon grâce à leur mode de socialisation non scolaire.

Cette formule « faire sens » est souvent utilisée pour signifier qu'il faut que les élèves compren-

nent « à quoi ça sert », que c'est cela qui les motive. Or, les élèves comprennent cette expression « ça sert » en terme d'utilité contemporaine, d'utilité dans leur métier futur, d'utilité dans la vie quotidienne, d'utilité sociale...

Or, tous les savoirs sont loin d'avoir une utilité immédiate. Il y a donc un détournement de la construction du sens des savoirs qui n'aide pas les élèves, mais au contraire renforce les obstacles et les inégalités. Si les élèves pensent que les savoirs doivent seulement leur « servir », cela ne va pas les aider à penser, au contraire, les obstacles sont plus importants et les inégalités s'accroissent.

**L'US :** Ne faut-il pas cependant confronter des savoirs à des situations concrètes pour leur donner du sens ?

Je ne dis pas qu'il faut supprimer les références aux objets de connaissances et d'expériences des élèves, mais il est important que les enseignants aident les élèves à « en partir » en quelque sorte, c'est-à-dire les habituent à travailler sur ces « objets » quotidiens pour mieux

s'en éloigner et les questionner, les distinguer des savoirs.

**L'US :** Que pensez-vous des EPI ?

Les EPI peuvent être intéressants, mais peuvent produire aussi des effets négatifs. Comme c'est une démarche intellectuelle extrêmement difficile, comme des élèves ne savent pas comment faire et que les enseignants risquent de ne pas être formés, les EPI peuvent représenter soit un obstacle pour certains élèves, soit pour les éviter être réduits à des choses peu complexes permettant des échanges et la participation de tous, mais en renforçant alors les ambiguïtés sur les objectifs à atteindre. Le travail interdisciplinaire est le travail le plus difficile, le plus exigeant qui soit, pour les enseignants comme pour les élèves. Si les enseignants sont insuffisamment formés, les élèves les plus démunis peuvent en pâtir. ■

Retrouver l'interview d'Élisabeth Bautier sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



## COLLÈGE LES PROGRAMMES AU BO

Aussitôt publiés, aussitôt amendés... Des amendements aux repères de progressivité en SVT et sciences physiques au cycle 4 sont prévus dans un prochain BO, ainsi qu'un programme de langues et cultures de l'Antiquité (enseignement de complément).

Le SNES-FSU mettra en ligne début janvier un document d'analyse concernant l'ensemble des nouveaux programmes (publiés au BO spécial n° 11 du 26/11/2015) afin d'aider les collègues à les décrypter et poursuivra son travail de réflexion avec les collègues (journées de réflexion disciplinaires nationales et académiques). À noter : des documents d'accompagnement devraient être publiés en mai-juin, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des repères annuels. Le SNES-FSU continue à réclamer, avec la très

grande majorité des collègues, la mise en œuvre échelonnée des programmes, au lieu de tous les niveaux simultanément à la rentrée 2016. Il demande d'ores et déjà la mise en place d'observatoires académiques comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit, et afin que le CSP puisse procéder à des ajustements réguliers. Ils seront particulièrement nécessaires.

■ Sandrine Charrier, [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

## RÉSEAU DES CIO LES FERMETURES S'ACCÉLÈRENT !

Fermetures, réduction du nombre d'implantations... les CIO sont plus que jamais menacés.

Des conseils départementaux qui se désengagent du financement de CIO qu'ils ont pourtant contribué à implanter il y a plus de trente ans, des rectorats qui se saisissent de l'aubaine pour réduire le nombre d'implantations, c'est ce que vivent les CO-Psy et DCIO qui luttent contre la destruction progressive du maillage territorial du service public d'orientation de l'EN. Outre le coût humain pour les équipes malmenées, ce sont des secteurs ruraux ou des secteurs sensibles enclavés qui voient un service public de plus s'éloigner d'eux...

**SILENCE, ON FERME !**

Ce mouvement s'accélère et les académies, les unes après les autres, sont prises dans la tourmente... Après la Saône-et-Loire qui a subi la première ce détricotage, le département du Nord puis les académies de Rouen et de Versailles ont vu leur nombre de CIO se réduire du tiers. Aujourd'hui la bagarre se situe dans les académies d'Amiens, de Caen, d'Orléans-Tours, de Lyon, de Grenoble, de Nice, de Paris, etc. Même si le SNES-FSU a obtenu que le MEN ne transfère pas les CIO aux Régions et reprenne une soixantaine de CIO départementaux à sa charge, ce sont cent soixante centres qui sont, à très court ou moyen terme, menacés de disparition. Certaines organisations syndicales ont fait le choix de réclamer une implication plus grande



des CIO dans la réception d'adultes et dans le SPRO afin d'obtenir des financements régionaux. On mesure aujourd'hui le peu de clairvoyance de cette position !

Préoccupées par un chômage persistant, les Régions tentent d'impliquer tous les « acteurs de l'orientation » dans une logique de guichet unique, au moindre coût, pour accompagner les adultes en recherche de reconversion et de formation professionnelle.

Quelle victoire, si l'alternative à la fermeture se situe dans une dilution du CIO dans un guichet unique, avec des accueils mutualisés et se paye au prix fort des conditions d'exercice et des pratiques ! Il n'y a aucune garantie de pérennité dans ces montages hasardeux, pas plus de visibilité du service public d'orientation de l'EN, mais la casse d'un maillage territorial efficace ! Il faut s'y opposer en adoptant des motions dans les CA d'établissements et en soutenant l'action des CO-Psy et DCIO. ■ Marie-Agnès Monnier

## Temps de travail des professeurs documentalistes : faire respecter le décret !

Plus d'une trentaine de professeurs certifiés documentalistes, réunis par le SNES-FSU Bretagne en novembre, ont partagé leur expérience du nouveau décret statutaire. L'application de la majoration horaire pour toute activité d'enseignement (1 heure décomptée pour 2 dans le service hebdomadaire) révèle des différences inacceptables d'un établissement à l'autre, fragilisant tant les personnels que leurs missions. Le rectorat n'ayant donné aucune consigne claire aux chefs d'établissement, ces derniers apprécient à leur guise la nature des activités des documentalistes et pour la plupart neutralisent l'acquis du décret. Pour répondre à cette situation, les collègues de l'académie de Rennes réfléchissent à l'application dans un premier temps d'un forfait hebdomadaire de 3 heures avec une récupération des heures (immédiate ou non). L'étape suivante est évidemment l'application stricte du décret qui impose des recrutements par concours.

## APB, pas simple...

Le fonctionnement du dispositif Admission Post-Bac a été fortement modifié cette année ! Il s'agit de regrouper sous des vœux académiques ou régionaux (c'est encore en discussion...) les filières « sous tension » : droit, PACES, psychologie, STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), qui représentent près de 50 % des vœux 1 des lycéens. Les affectations ne seront donc plus gérées site par site mais sur l'ensemble des sites d'une même filière au sein de chaque académie ou Région, de façon à réguler les flux. Pour les candidats, le risque d'une affectation éloignée du domicile est grand. Les futurs bacheliers ont par ailleurs obligation d'émettre un vœu dans une filière non sélective à capacité non limitée, de façon à être sûrs d'obtenir une affectation. Pour le SNES et la FSU, il faudrait doter les universités de façon à renforcer leurs capacités d'accueil plutôt que de transformer APB en outil de gestion de la pénurie, basé maintenant sur une logique de place plutôt que de projet de l'élève.

## Voie technologique

Le ministère refuse de faire un bilan véritable et complet de la réforme Chatel du lycée... Qu'à cela ne tienne ! Le SNES-FSU entame une campagne d'information pour faire connaître le sien, établi sur la base d'enquêtes de terrain. Le 16 décembre, en conférence de presse, il s'agissait de faire connaître le bilan de la réforme de la voie technologique, établi à partir de près d'un millier de réponses individuelles ou collectives, sur quatre séries, STI2D, STMG, ST2S et STL. Le tableau est sévère car marqué par une perte générale du caractère technologique de la formation. C'était l'occasion de rappeler combien cette voie est primordiale pour la démocratisation de l'enseignement secondaire.

# RÉFORME, FORMATION : ÇA NE PASSE PAS

Alors que le ministère s'arc-boute sur sa réforme collège2016, la contestation par les personnels ne faiblit pas et prend des formes variées : stages syndicaux, heures d'information syndicale. Elle est très visible lors des formations imposées par le ministère qui ne sait comment la juguler. Face à l'expression démocratique, ses réponses sont autoritaires : menaces, pressions, stigmatisation et déni de la réalité. Ne nous laissons pas impressionner.

## Grain de sable à Marseille

Mme M., IG de l'Éducation nationale, est venue ce matin au collège du Jas-de-Bouffan d'Aix-en-Provence, pour « prendre la température, évaluer notre besoin de formation à propos de la réforme du collège et répondre à nos questions ou inquiétudes ».

D'emblée nous avons donné le courrier déjà adressé au recteur, à l'attention de la DGSCO. Nous avons également remis le différentiel entre les horaires élèves cette année et l'année prochaine avec la réforme du collège, qui fait état d'un volume considérable d'heures perdues, notamment en français et en mathématiques (mais pas seulement bien sûr).



Une discussion s'en est suivie pendant laquelle nous avons eu droit à toutes sortes de formules langagières pour nous expliquer :

- que la réforme du collège ce n'était pas plus d'école mais mieux d'école ;
- que la question des effectifs n'est pas vraiment importante et qu'il faut apprendre à faire fonctionner le groupe

« AP en classe entière », « concertation par courriel »... petit florilège des formations à #college2016 dans l'Esseonne.

classe à 30, c'est l'objectif de l'AP (nous sommes REP et donc nos classes sont plafonnées à 25/26 mais elle semblait l'ignorer). Le demi-groupe est semble-t-il inutile !

■ que pour ne pas perdre le peu d'hétérogénéité que nous avons grâce aux sections européenne et latine, il fallait « faire de la publicité sur tous nos projets » : tous les parents auraient envie de mettre leurs élèves ici (seul collège REP d'Aix-en-Provence) s'ils connaissaient tous les projets menés dans l'établissement ! Oui, et il n'y a absolument pas de concurrence déloyale vis-à-vis des établissements privés qui maintiennent leurs sections bilangues et européennes : si on fait de la pub, on sera concurrentiels !

« Formation #college2016 à Paris, 300 à 400 collègues inquiets, des réponses dilatoires de l'inspection. »

■ que c'est une réforme pédagogique : les nouveaux programmes, en cohérence avec le socle, font qu'il n'y a plus besoin que de 26 heures semaines pour tous les élèves, point trop d'école !

D'ailleurs, en termes de mise en œuvre pédagogique, nous avons eu droit à plusieurs citations d'exemples réalisés en... classes préparatoires !

Bref, cette dame n'a manifestement jamais enseigné de sa vie en collège et encore moins face à un public REP : nous avons tous été ébahis par son manque de connaissance absolu des difficultés scolaires de nos élèves et de leurs besoins réels pour la maîtrise des fondamentaux.

Que les élèves de notre collège soient moins présents à l'école et davantage livrés à eux-mêmes à l'extérieur ne lui pose aucun problème.

Interpellée sur bien des points, de façon précise et exemples à l'appui par les collègues, Mme l'IG n'a pas su nous répondre. Tout au moins a-t-elle pris note de nos remarques, assuré qu'elle transmettrait et de conclure : « on ne peut pas dire que vous n'avez pas compris la réforme, vous avez bien lu les textes ». ■ Mathilde Freu

## Un stage offensif à Rouen

Dans toutes les académies les stages sur la réforme du collège font le plein. Les attentes et interrogations des collègues sont nombreuses. Et partout ça ne passe pas. Comme à Rouen. Environ 70 collègues, avec presque la moitié des collèges de l'académie présents, ont participé à cette journée pour s'informer et réfléchir aux suites des actions à mener pour obtenir l'abrogation de la réforme.



C'est peu de dire que la journée fut intense ! Les échanges autour des situations et des actions dans chaque établissement (refus de proposer des EPI, boycott du conseil pédagogique, diffusions de tracts aux parents d'élèves, motions en CA...) ont été fructueux et ont contribué à rappeler, si l'on en doutait encore, que partout, la réforme est rejetée par les enseignants et les parents d'élèves. L'opération Grains de Sable rencontre sur le terrain une forte adhésion des collègues,

prêts à empêcher par tous les moyens sa mise en œuvre.

### FORTE ADHÉSION

Un temps a également été consacré à des précisions réglementaires, sur l'organisation des EPI ou de l'AP, sur celle des enseignements par cycles, sur les DHG à venir ou sur les classes européennes et bilangues, dont seulement cinq survivront dans l'académie à la rentrée 2016. Enfin, la question de l'action a bien évidem-

Débat à l'invitation de la @FCPE\_91 avec @FSU\_91

## En grève sur ordre du recteur en Bretagne

Onze collègues du collège Brocéliande de Guer (56) ont reçu le 7 décembre leur convocation pour la première journée de formation, soit un tiers de l'équipe (les deux autres tiers sont convoqués en janvier). Que faire ? Y aller et semer une zizanie qui doit tenir toute la journée ou alors refuser l'ordre donné... C'est ce que nous décidons en heure d'information syndicale. Nous rédigeons un courrier à l'attention de la DASEN et du recteur pour les informer et préciser



ser que nous prendrons nos classes comme d'habitude. Les emplois du temps modifiés en prévision de notre absence sont remis à la normale. Dans l'après-midi : injonction du recteur

qui nous fait transmettre par notre principal l'interdiction de prendre nos élèves avec perte de 1/30° de salaire ! Autrement dit : nous avons reçu l'ordre de nous mettre en grève... Jamais nous n'obtiendrons de trace écrite, si ce n'est le mail rédigé par le CE...

Nous nous réunissons en urgence et décidons que l'ensemble des collègues du collège débraiera si les convoqués au stage le vendredi 11 décembre ne peuvent pas prendre leurs élèves. Nous avons reçu le soutien des parents, qui, tandis que nous médiatisions l'événement, se chargeaient d'appeler en boucle au rectorat pour s'indigner de l'ordre donné. Réaction de M. le recteur auprès des médias : « personne ne les a empêchés de prendre leurs élèves... » et « ce n'est qu'un

épiphénomène ». Sans commentaire. On comprend en tout cas mieux pourquoi nous n'avons jamais reçu d'ordre écrit...

Les formations se poursuivent en janvier, ne donnons pas raison à notre recteur. Notre réaction de refus est aussi l'un des leviers que nous avons face à cette réforme et « l'épiphénomène » pourrait bien prendre de l'ampleur ! C'est un autre dialogue social qu'il nous faut... Carton Rouge, M. le recteur !

■ Morgane Monfort  
professeur d'allemand au collège de Guer

« Réforme #college2016 ? Objet idéologique en rupture avec les besoins du collège actuel. »

## Pas de formation sauvage à Lomme (Nord)

Au collège Guy-Mollet, les personnels se sont adressés au chef d'établissement, lui communiquant leur position sur la « formation-formatage » à la réforme (...). Ils estiment que la réforme est d'abord une réforme d'authenticité et qu'elle va à l'encontre d'une éducation de qualité pour tous, que ce soit à travers les nouveaux programmes, la réduction des volumes horaires, ou encore la suppression des options.

Dans ce contexte d'opposition, ils ont rappelé que la formation est un droit et non une obligation, contestant les formations hors temps de travail. Ainsi, en vertu des statuts (décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et loi 84-16 du 11 janvier 1984), les personnels se réservent le droit d'assister aux formations uniquement sur leur temps de travail (emploi du temps hebdomadaire), uniquement aux formations dont ils jugent le contenu utile, ou encore d'assister indifféremment à tous les modules de formation.

En outre, ils ont soulevé la question de la qualité des formations offertes, ainsi que celle de leur contenu et des intervenants. Les professeurs relais ne sont guère plus formés que les autres enseignants et leur volontariat ne fait pas d'eux des formateurs professionnels. ■

« Collecte dans un collège des cartes pétition contre #college2016, signons et faisons signer massivement ! »



À Montpellier, envoi des cartes pétitions contre #college2016 à @Elysee et à la candidate PS aux régionales.

ment occupé une grande partie de l'après-midi : de suggestions originales en propositions plus sérieuses, tous les moyens sont bons s'ils permettent d'obtenir l'abrogation de la réforme ! Les collègues ont décidé d'investir les journées de formation-formatage pour y poser les questions qui fâchent et y faire entendre leur opposition. La section académique fournira évidemment du matériel aux collègues pour les y aider (badges, tracts...). Beaucoup d'autres actions locales sont envisagées (stands d'information dans les centres-villes, interpellations d'élus, actions médiatiques...), l'idée étant à la fois de maintenir la pression dans les collèges et d'occuper la scène médiatique.

Cette journée a bien atteint son but : permettre aux collègues, parfois isolés, de se rencontrer et de faire converger leurs actions, de venir s'informer et de repartir avec de nouvelles idées. De retrouver de l'énergie aussi pour continuer à agir sur le terrain. Chaque participant a donc regagné son établissement, bien déterminé à construire et à réussir la mobilisation du mardi 26 janvier !

■ Claire-Marie Feret

Dans certains EPLE selon le @snpden ; des dissensions profondes.

## Motion à Royan (17)

Dans ce collège de Royan, les enseignants ont lu en CA, afin d'informer les parents des réalités de la réforme du lycée, une motion argumentée qui se termine par : « Une réforme du collège est nécessaire. Celle qui nous est proposée nous apparaît, sous sa forme actuelle, précipitée et complexe dans sa mise en œuvre. De plus, elle revêt un caractère anxiogène pour bon nombre d'enseignants de notre établissement qui comprennent que leur charge de travail va considérablement s'alourdir et qui ne voient pas dans cette interdisciplinarité supposée un moyen suffisant de mettre fin aux inégalités scolaires ». ■

# RAPPORT SUR LES RETRAITES EN FRANCE L'OCDE JUGE LES RÉFORMES INSUFFISANTES !

Dans son panorama annuel sur les pensions publié mardi 1<sup>er</sup> décembre, l'OCDE fait un bilan édifiant des contre-réformes qui ont mis à mal le système de retraites français.

Elle salue les réformes menées depuis vingt ans, notamment le report à 62 ans de l'âge de départ en retraite en 2011. « La plupart des gouvernements ont fait des efforts importants pour mettre les systèmes de retraite sur une trajectoire durable [...]. À long terme, le défi consiste à élaborer aujourd'hui des politiques publiques suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter demain à un monde du travail incertain, tout en assurant des conditions de vie adéquates pour les retraités », explique ce rapport. En France, note-t-il, une série de problèmes persistent. Il dénonce notamment des dépenses publiques de retraites qui restent élevées. Il souligne

que « les Français passent environ cinq ans de plus que la moyenne des pays de l'OCDE à la retraite et que retarder l'âge effectif de départ à la retraite est une priorité », même si l'OCDE reconnaît que l'allongement de la durée des cotisations instauré par les différentes réformes, dont celle de 2014, va obliger les actifs à travailler plus longtemps. Selon ce rapport, les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR) reposent sur des hypothèses trop optimistes. Enfin, il préconise d'accélérer la convergence entre les régimes (publics, privés, régimes spéciaux) qui rendent le système très opaque, afin d'en améliorer la gestion.



L'OCDE s'inquiète du vieillissement de la population et de l'évolution du marché du travail (chômage, travail précaire) qui provoque une baisse des cotisations et annonce un risque croissant de pauvreté à l'âge de la retraite.

## LE DROIT À LA VIE AVANT LE PROFIT

Mais pour assurer la pérennité du système français, elle préconise une série de mesures d'économie qui porteraient sur les retraités (suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les frais professionnels, alignement des taux de CSG...).

Entre le COR qui prévoit une paupérisation grandissante des retraités et le rapport de l'OCDE il y a une constante : le poids des économies à réaliser repose sur les seuls salariés, actifs et retraités, sans évoquer jamais la question du partage des richesses.

D'où la nécessité pour actifs et retraités de mener le combat ensemble pour faire respecter le droit à une retraite qui permette de vivre convenablement.

■ Marylène Cahouet

# EDUCATEUR

www.revue-educateur.ch

abonnez-vous!

revue des enseignants de la Suisse francophone

## La revue pédagogique professionnelle syndicale



offres spéciales 2016 à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire du SER et de l'Éducateur

### Abonnements

11 numéros + 1 N° spécial  
64 euros au lieu de 110 euros (port inclus)

11 numéros + 1 N° spécial + 1 livre du 150<sup>e</sup>  
99 euros au lieu de 168 euros (port inclus)

1 livre du 150<sup>e</sup>  
45 euros au lieu de 58 euros (port inclus)

### Le livre du 150<sup>e</sup>



Un siècle et demi d'héritage scolaire: la richesse et l'évolution de l'école en Suisse romande

Commander à: [secretariat@revue-educateur.net](mailto:secretariat@revue-educateur.net)

## COR : travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles

Le colloque annuel du COR était consacré à l'évolution des âges de la retraite et aux déterminants qui expliquent les comportements de départ.

Une présentation utile des indicateurs d'âge a été faite, notamment pour rappeler la différence entre âge de départ en retraite (correspondant à la liquidation) et âge de fin d'emploi ou d'activité. En 2014, à l'âge de 60 ans, 40 % des résidents sont en emploi, 30 % sont à la retraite et 30 % sont chômeurs ou inactifs.

Un des principaux enseignements est que l'âge légal de départ (62 ans si on raisonne à législation inchangée) va devenir de plus en plus fictif. En effet, le COR anticipe la hausse de l'âge moyen de départ jusqu'à 64 ans pour la génération née en 1975 (et les suivantes) du fait de l'âge plus tardif de l'entrée dans la vie professionnelle et des réformes qui poussent à reculer l'âge effectif de départ.

Si, pour la génération 1946, la décote a concerné 8 % des hommes et 21 % des femmes, ces proportions atteindront respectivement 41 % et 31 % pour la génération 1980.

## PETITES ANNONCES

### SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

### LOCATIONS

(73) Arèches, appt 4 pers., ds village, 5 mn des pistes, tttes saisons. Tél. 06 80 68 12 17

### LOISIRS

Réduc'snes et l'association Chicokids proposent un circuit découverte dans :  
• le sud des USA aux sources de la musique noire et country, été 2016  
• un circuit en Ouzbékistan ;

• un circuit de randonnées dans les îles grecques (de Santorin et d'Amorgos en avril).  
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70.  
chicokids@gmail.com

### DIVERS

Vends piano quart de queue PLEYEL t. b. état, t.b. marqueterie. Tél. 06 41 29 25 24

